



N° d'épreuve FFM _____ 666
Moto-Club _____ **MOTO SPORT OCCITAN**
N° d'affiliation _____ **3156**
Date _____ **8 SEPTEMBRE 2019**
Lieu _____ **CIRCUIT AIGUES-VIVES (09)**
Organisateur technique - **ALIBERT MICHEL**
E-mail _____ **contact@motosportoccitan.fr**
Téléphone _____ **06.48.06.77.28.**

MOTO 25 POWER Vitesse & Endurance

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	COSTES FABRICE	Licence : 247418
Président du Jury ou Arbitre*	ARABEYRE NELLY	Licence : 246252
Membre du Jury	MAIFFRET GREGORY	Licence : 253165
Membre du Jury	RICHARD JOEL	Licence : 106098
Commissaire technique responsable	CUCULIERE REGIS	Licence : 253120
Responsable du chronométrage	ALIBERT MICHEL	Licence : 249525

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Pocket-Bike	8 ans		50cc max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 45€
Ligue A1	7 ans	12 ans	50cc 2T/115c 4T max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 12cv max
Ligue A2	10 ans		70cc 2T/160cc 4T max*	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 15cv max
Ligue A3	10 ans		125cc 4T	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 15cv max
Ligue A4	12 ans		125cc 2T/250cc 4T max	NJ3-NCO-NPP-LP / 45€ / 25cv max
Démonstration	6 ans		50cc 8cv max	NJ1-NJ2-NJ3-NPP-NET-LJ-PASS CIRCUIT
			* cf limites RTS	LJ en ligne uniquement jusqu'à H-72

Engagement :

Site Internet ---- **www.motosportoccitan.fr**
Contact ----- **Michel Alibert**
Téléphone ----- **06.48.06.77.28.** E-mail -- **contact@motosportoccitan.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **0€**
Caution : **200€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **Dr Lise-Marie Latour**

Nombre de secouristes **2**

Hôpital le plus proche **CHIVA**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **20 min**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Circuit KARTARE**

Adresse **La Plano 09600 Aigues-Vives**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1402 m**

Largeur minimum de la piste **8 m**

Capacité Vitesse :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Endurance :

Pendant les essais : **NC**

En manche : **NC**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **01/06/2019**


Visa de la Ligue

Date : **29/08/19**
Po/ Nicole Fuentes



Visa de la FFM

Date : **02/09/2019**

Numéro : **19/0855**





N° d'épreuve FFM _____
 Moto-Club _____ **MOTO SPORT OCCITAN**
 N° d'affiliation _____ **3156**
 Date _____ ~~**Dimanche 29 SEPTEMBRE 2019**~~
 Lieu _____ ~~**Circuit HGK Muret (21)**~~
 Organisateur technique - **Alibert Michel**
 E-mail _____ **contact@motosportoccitan.fr**
 Téléphone _____ **06.48.06.77.28**

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date _____ ~~**Dimanche 29 Septembre 2019**~~

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00	8h30	Contrôles administratifs	TOUTES	0h30
8h00	8h45	Contrôles techniques	TOUTES	0h45
9h05	9h25	Essais Qualificatifs	Pocket-Bike + A1	0h20
9h30	10h00	Essais Qualificatifs	A2 + A3	0h30
10h05	10h35	Essais Qualificatifs	A4	0h30
10h35	10h55	Démonstration 1		0h20
11h00	11h15	Manche 1	Pocket-Bike + A1	0h15
11h20	11h35	Manche 1	A2 + A3	0h15
11h40	11h55	Manche 1	A4	0h15
13h30	13h50	Démonstration 2		0h20
14h00	14h15	Manche 2	Pocket-Bike + A1	0h15
14h20	14h35	Manche 2	A2 + A3	0h15
14h40	14h55	Manche 2	A4	0h15
15h00	15h20	Démonstration 3		0h20
15h30	15h45	Manche 3	Pocket-Bike + A1	0h15
15h50	16h05	Manche 3	A2 + A3	0h15
16h10	16h25	Manche 3	A4	0h15
16h55		Remise des Prix		

PLANS

De la manifestation du Dimanche 8 Septembre 2019

Plan d'accès

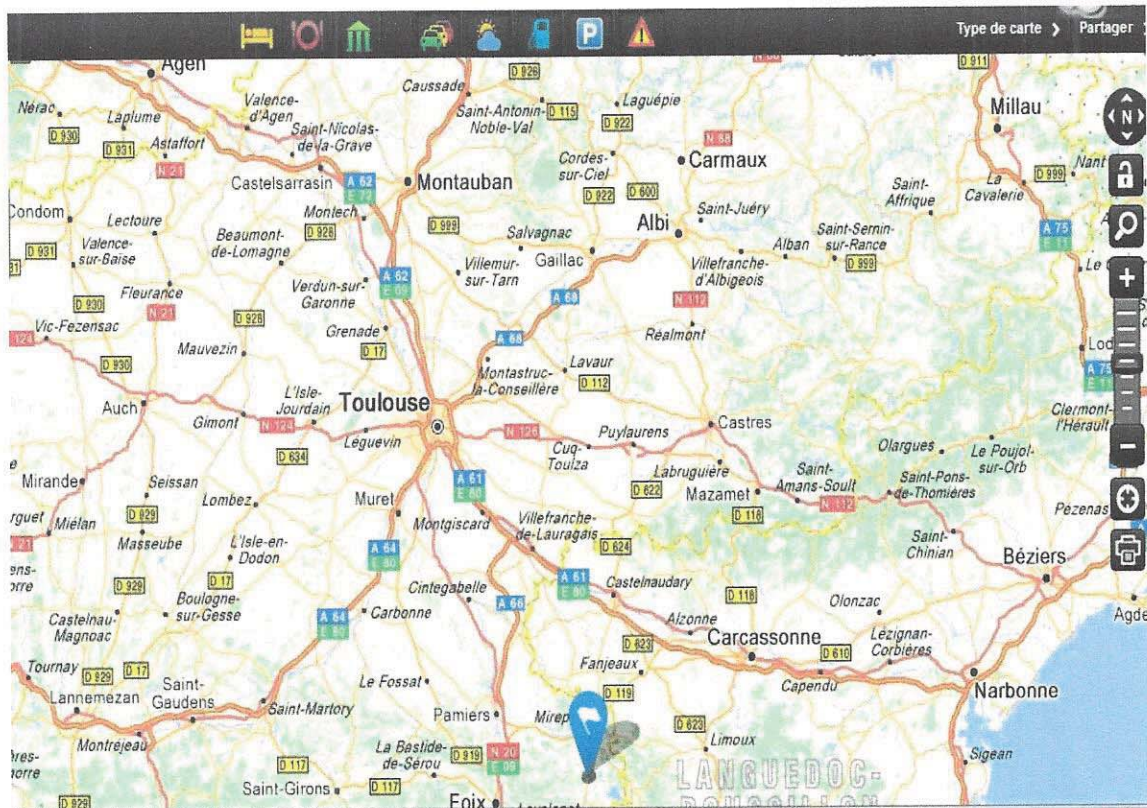
Circuit de Karting d'Aigues-Vives

La Plano

09600 Aigues Vives

Latitude : 43.00624769

Longitude : 1.88169837



Plan du circuit

Longueur du circuit : 1400m

Largeur de la piste : 8.5m

Nature du revêtement : Asphalte



MOTO SPORT OCCITAN
Association Loi 1901

Siège Social lieu-dit Coulzonne 09300 ROQUEFIXADE
Contact 06.48.06.77.28 ou contact@mosportoccitan.fr

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 154

ASSURE : MOTO SPORT OCCITAN . 31200 TOULOUSE

COMPETITION : CHAMPIONNAT OCCITANIE 25 POWER VITESSE

LIEU : AIGUES-VIVES CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : POWER 25 N° D'AGREMENT : 666

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 08/09/2019 JUSQU'AU : 08/09/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves **NOCTURNES UNIQUEMENT**, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

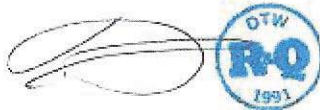
- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO SPORT OCCITAN " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited

Le Preneur d'Assurance



Villeurbanne, le 19/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decors CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoie.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9